



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE ORDINAIRE LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 8 février 2021 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Mme Julie Poirier, conseillère siège 2
Mme Josée Beaudoin, conseillère siège 3, départ à 20 h 23
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
M. Éric Tessier, conseiller siège 5
Mme Marie-Claude Forget, conseillère siège 6

Est également présent

M. Mathieu Robillard, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal 8 février 2021

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02- PROCÈS-VERBAUX

2.01 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 avec modifications

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

3.01- Dépôt des autorisations de dépenses
3.02- Liste et adoption des comptes payés et à payer

04- ADMINISTRATION

4.01- Dépôt des états des activités financières
4.02- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
4.03- Démission Pompier – Jean-François Dion
4.04- Bélanger Sauvé, avocats – Facture numéro 0000392735
4.05- Réseau Biblio – Facture numéro 25719
4.06- Rando Québec – Facture numéro 132854
4.07- Imago Structures – Facture 13112735
4.08- Ergo-Design – Facture 1426
4.09- Office d'Habitation Matawinie – Résidence Dr. Lucien Ferland – Programme de supplément au loyer
4.10- Fonds régions et ruralité (FRR) – Désignation représentant
4.11- Balance à payer – Achat du matricule 9331-68-2963-00.0000
4.12- Assurances Robillard & Associés – Renouvellement assurances collectives

05- RÉGLEMENTATION

5.01- Avis de motion - Règlement numéro 01RG-0120
5.02- Dépôt de projet de règlement - Règlement numéro 01RG-0120

06- LOISIRS ET CULTURE

6.01- Christian Desautels - Offre de service Parc municipal
6.02- D'arbres en détours - Bancs



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.01- Rapports du service des incendies
- 7.02- MRC Matawinie – Remboursement des amendes
- 7.03- Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Facture numéro 29398
- 7.04- Service incendie – Achat mobilier de bureau
- 7.05- Service incendie – Achat ordinateurs
- 7.06- Mise en commun – Service Incendie – Comité pilotage

08- TRANSPORT ROUTIER

- 8.01- Rapport du directeur des travaux publics
- 8.02- Ministère des Transports – Permis de voirie, entretien et raccordement routier
- 8.03- Multi Routes Inc. – Soumission d'abat poussière

09- HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.01- Rapports d'analyse d'eau
- 9.02- Plan d'agriculture urbaine (PAU) – Programme de formation
- 9.03- Escouade gourmande – Demande de subvention

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 10.01- Rapport de l'inspecteur en bâtiments
- 10.02 – DM-2021-02 – Remboursement – Matricule 9330-82-2594-00.0000
- 10.03- Dérogation mineure DM-2021-03 – Matricule 9432-61-6506-00.0000
- 10.04- Dérogation mineure DM-2021-04 – Matricule 9531-04-5141-00.0000
- 10.05- Démission d'un membre du CCU – M. Gaston Harrison

11- VARIA

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

02- PROCÈS-VERBAUX

2.01- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 avec modifications

CONSIDÉRANT QUE Tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire ;

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Assemblée ordinaire 8 février 2021
Procès-verbal

Z:\CONSEIL\Conseil\2021\02_Fevrier\Seance ordinaire 8 fevr. 2021\Conseil\Procès-verbal_8 fevr. 2021.doc
Page 2 sur 17

037RS-0221

038RS-0221



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

N° de résolution
ou annotation

3.01- Dépôt des autorisations de dépenses

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose les autorisations de dépenses du directeur général et du directeur des travaux publics pour le mois de janvier 2021.

3.02- Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

039RS-0221

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 228 906,58 \$.

Prélèvements 21002 à 21004	1 907,51 \$
Numéro chèques 210054 à 210082	138 783,69 \$
Numéro chèques 210083 à 210125 (incompressibles + résolutions conseil)	28 148,37 \$
Salaires	60 067,01 \$
Rapports annexés au présent procès-verbal	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

04- ADMINISTRATION

4.01- Dépôt des états des activités financières

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose les états des activités financières, tels que produits par le secrétaire-trésorier, pour la période se terminant le 31 janvier 2021. (Rapport annexé au présent procès-verbal)

4.02- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Mathieu Robillard, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus aux archives municipales.

4.03- Démission Pompier – Jean-François Dion

CONSIDÉRANT QUE

Jean-François Dion a été au service de prévention des incendies depuis le 14 octobre 2003 ;

040RS-0221

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement



N° de résolution
ou annotation

041RS-0221



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la démission de Jean-François Dion, à titre de pompier et le remercie pour ses 18 années de service. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses futurs défis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.04- Bélanger Sauvé, avocats – Facture numéro 0000392735

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 0000392735 de Bélanger Sauvé avocats au montant 653,11 \$ taxes incluses concernant des services professionnels rendus dans le dossier de perception d'un montant de 5 650,52 \$ du matricule 9331-54-0462-00.0000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.05- Réseau Biblio – Facture numéro 25719

EN CONSIDÉRANT QUE cette cotisation donne accès à la collection régionale du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et à la collection numérique ;

042RS-0221

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 25719 au montant de 10 005,13 \$ plus taxes, à Réseau Biblio concernant la contribution municipale 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.06- Rando Québec – Facture numéro 132854

043RS-0221

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 132854 de Rando Québec au montant 200,00 \$ taxes incluses concernant l'affiliation au réseau pour 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.07- Imago Structures – Facture 13112735

CONSIDÉRANT QU' un contrat a été octroyé à Imago Structures pour l'achat de 5 yourtes pour le projet de Parc municipal par la résolution 020RSE-0320 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie a débuté les travaux ;

044RS-0221

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 13112735 d'Imago Structures au montant 62 191,15 \$ plus taxes concernant l'achat de 5 yourtes pour le Parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.08- Ergo-Design – Facture 1426

CONSIDÉRANT QU' un contrat a été octroyé à Ergo-Design pour l'achat du mobilier pour les 5 yourtes pour le projet de Parc municipal par la résolution 021RSE-0320 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie a débuté la production du mobilier ;

045RS-0221

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 1426 de Ergo-Design au montant 37 925,00 \$ plus taxes concernant l'achat du mobilier pour les 5 yourtes pour le Parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

046RS-0221



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.09- Office d'Habitation Matawinie – Résidence Dr. Lucien Ferland – Programme de supplément au loyer

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement au montant de 4 032,00 \$ taxes incluses à l'Office d'Habitation Matawinie concernant la contribution de la municipalité pour les années 2018 et 2019 en rapport avec le financement de huit (8) unités de logements subventionnés dans le cadre du Programme de supplément au loyer de la résidence Dr. Lucien Ferland.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.10- Fonds régions et ruralité (FRR) – Désignation représentant

CONSIDÉRANT QUE la proposition du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de soutenir les municipalités dévitalisées, en particulier celles dont l'indice de vitalité économique est dans le 5^e quartile du classement national (Q5) par la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement en vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet IV ;

CONSIDÉRANT QU' en Matawinie, les municipalités potentiellement concernées par cette entente sont Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Damien, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de Matawinie a la volonté de signer cette entente de vitalisation avec le MAMH (résolution CM – CM-01-030-2021) ;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes de l'entente, chacune des 5 municipalités doit signer cette entente et désigner un représentant (élu ou fonctionnaire) qui siègera au comité de vitalisation ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

047RS-0221



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie désigne monsieur Martin Héroux, maire pour siéger au comité de valorisation et signer l'entente par et pour la municipalité avec le MAMH concernant le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet IV.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.11- Balance à payer – Achat du matricule 9331-68-2963-00.0000

CONSIDÉRANT QUE la balance à payer de 10 000 \$ concernant l'achat de la propriété sise au 219, rue Béland, matricule 9331-68-2963-00.0000 était conditionnel à l'adoption du règlement d'emprunt 01RG-0120 et que celui-ci n'est pas encore finalisé ;

048RS-0221

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la balance à payer au montant de 10 000 \$ à même les surplus non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.12- Assurances Robillard & Associés – Renouvellement assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un prix à un autre fournisseur et que celui-ci n'a pu faire mieux au niveau de leur offre comparativement à notre assureur actuel ;

CONSIDÉRANT QU' une augmentation de 4,8% est à prévoir pour l'année 2021 ;

049RS-0221

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise M. Mathieu Robillard, directeur général, à signer le renouvellement des assurances collectives avec les Assurances Robillard & Associés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

05- RÈGLEMENTATION

5.01- Avis de motion - Règlement numéro 01RG-0120

RÈGLEMENT NUMÉRO 01RG-0120 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 529 545 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 413 705 \$ POUR LA CRÉATION D'UN PARC MUNICIPAL

Martin Héroux, maire, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 01RG-0120 décrétant une dépense de 1 529 545 \$ et un emprunt de 1 413 705 \$ pour la création d'un parc municipal et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

5.02- Dépôt de projet de règlement - Règlement numéro 01RG-0120

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement fut déposé le 1er janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE des assemblées publiques de présentation du projet ont été tenues en février 2020 ;

CONSIDÉRANT QU' un an s'est écoulé depuis le dépôt du projet de règlement actuel ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a ralenti les activités de la municipalité et des ministères ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite agir en toute transparence ;

Le règlement suivant est déposé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 01RG-0120 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 529 545 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 413 705 \$ POUR LA CRÉATION D'UN PARC MUNICIPAL

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJET

Le conseil est autorisé à acquérir les matricules 9331-69-0818-00.0000, 9331-59-7717-00.0000, 9331-58-6782-00.0000, 9331-59-2111-00.0000 et le 9233-99-7877-00.0000. Le conseil est aussi autorisé à aménager ces matricules afin de réaliser un parc municipal selon l'estimé présenté à l'annexe D.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ARTICLE 3 – ESTIMATION DES COÛTS DU PROJET

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 529 545 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 – LE MONTANT DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 413 705 \$ sur une période de 20 ans et d'approprier la subvention comptant de 115 840 \$ du service de développement local et régional dans le cadre du Programme du Pacte rural. Ce montant inclut les taxes nettes, les frais et les imprévus (voir annexe C).

ARTICLE 5 – LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 – GESTION DES EXCÉDENTS

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 – L'APPROPRIATION DE SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte une subvention du Programme du Pacte rural pour un montant de 115 840 \$.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

06- LOISIRS ET CULTURE

6.01- Christian Desautels - Offre de services Parc municipal

CONSIDÉRANT QUE le comité du Parc municipal s'est penché sur deux offres de services ;

Assemblée ordinaire 8 février 2021
Procès-verbal

Z:\CONSEIL\Conseil\2021\02_Fevrier\Seance ordinaire 8 fevr. 2021\Conseil\Procès-verbal_8 fevr. 2021.doc
Page 9 sur 17

6441



N° de résolution
ou annotation

050RS-0221



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande d'utiliser les services de monsieur Christian Desautels et que son offre de services convient parfaitement avec les orientations du conseil ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de services de monsieur Christian Desautels au coût de 24 000 \$ taxes incluses concernant l'offre de services pour la gestion de projet en lien avec la création du parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.02- D'arbres en détours – Bancs thématiques

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu du ministère de la Culture et des Communications (MCC) une subvention de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une offre de services de la part D'arbres en détours pour la fabrication des bancs thématiques pour le rallye historique du sentier de la Slye ;

051RS-0221

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de services D'arbres en détours au coût de 3 735 \$ plus taxes, concernant la fabrication des bancs thématiques pour le rallye historique du sentier de la Slye qui seront installés à différents endroits dans le sentier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.01- Rapports du service des incendies

Marie-Claude Forget, conseillère, dépose les rapports du service des incendies du mois de janvier 2021.



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

7.02- MRC Matawinie - Remboursement des amendes

Marie-Claude Forget, conseillère, mentionne que nous avons reçu de la MRC Matawinie, le remboursement suivant :

- 3 127,00 \$ pour les amendes du mois de décembre 2020.

7.03- Association des chefs en sécurité incendie du Québec - Facture numéro 29398

052RS-0221

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 29398 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec au montant 275,40 \$ plus taxes concernant la cotisation annuelle 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

7.04- Service incendie – Achat mobilier de bureau

053RS-0221

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'achat d'un bureau en « L » pour 2 personnes ainsi que les accessoires chez Uline au montant de 2 353,00 \$ plus taxes pour le Service Incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

7.05- Service incendie – Achat ordinateurs

054RS-0221

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'achat d'un ordinateur portable ainsi que d'un ordinateur de bureau complet au montant de 2 280,90 \$ plus taxes à Résopro inc. pour le Service Incendie.



N° de résolution
ou annotation

055RS-0221



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Josée Beaudoin, conseillère quitte la séance.

7.06- Mise en commun – Service Incendie – Comité pilotage

CONSIDÉRANT QU' il serait pertinent de mettre sur pied un comité de pilotage composé de représentants des deux (2) municipalités, soit Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Damien, afin de faciliter l'arrimage politique et administratif de la mise en place d'une structure de partage de ressources humaines au niveau de la direction du service des incendies ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire, Mathieu Robillard, directeur général ainsi que madame Marie-Claude Forget, conseillère en charge du dossier de la sécurité publique à siéger sur le comité de pilotage pour la mise en place d'une structure de partage de ressources humaines au niveau de la direction du service des incendies des municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Damien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

08- TRANSPORT ROUTIER

8.01- Rapport du directeur des travaux publics

Julie Poirier, conseillère, dépose le rapport du directeur des travaux publics pour le mois de janvier 2021.

8.02- Ministère des Transports – Permis de voirie, entretien et raccordement routier

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures

Assemblée ordinaire 8 février 2021

Procès-verbal

Z:\CONSEIL\Conseil\2021\02_Fevrier\Seance ordinaire 8 fevr. 2021\Conseil\Proces-verbal_8 fevr. 2021.doc

Page 12 sur 17



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

routières dans leur état original.

N° de résolution
056RS-0221

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000,00 \$, puisque la municipalité s'engage à respecter les classes du permis de voirie. De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

8.03- Multi Routes Inc. – Soumission d'abat poussière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé trois prix à des fournisseurs pour de l'abat poussière ;

CONSIDÉRANT QUE Multi Routes Inc. a soumis la plus basse soumission ;

057RS-0221

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la soumission de Multi Routes Inc. au montant de 11 940,45 \$ taxes incluses, concernant l'épandage d'abat poussière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

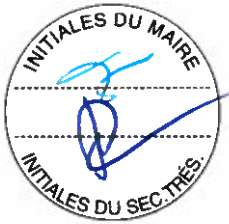
Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

09- HYGIÈNE DU MILIEU

9.01- Rapports d'analyse d'eau

Éric Tessier, conseiller, dépose les rapports d'analyse d'eau pour le mois de janvier 2021.



N° de résolution
ou annotation

058RS-0221



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

9.02- Plan d'agriculture urbaine (PAU) – Programme de formation

- CONSIDÉRANT QUE** le plan d'agriculture urbaine a été finalisé ;
- CONSIDÉRANT QUE** de la formation se doit d'être accessible pour le développement du PAU auprès de la population émélinoise ;
- CONSIDÉRANT QU'** un comité a été mis en place ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroie un budget de 2 000 \$ pour les formations dans le cadre du PAU pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

9.03- Escouade gourmande – Demande de subvention

- CONSIDÉRANT QU'** un projet a été déposé par l'escouade gourmande concernant l'entretien des plates-bandes urbaines multifonctionnelles ;
- CONSIDÉRANT QUE** nous avons déjà participé à ce projet dans les dernières années ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le projet de l'escouade gourmande au coût de 280 \$ plus taxes et la fourniture de ressources humaines pour le projet d'entretien des plates-bandes urbaines multifonctionnelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

N° de résolution
ou annotation

10.01- Rapport de l'inspecteur en bâtiments

Éric Tessier, conseiller, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de janvier 2021.

10.02 – DM-2021-02 – Remboursement – Matricule 9330-82-2594-00.0000

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU considère que cette demande est majeure et non mineure ;

060RS-0221

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le remboursement de 200 \$ payé par le propriétaire pour sa demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

10.03- Dérogation mineure DM-2021-03 – Matricule 9432-61-6506-00.0000

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité conformément au Règlement 12RG-0712 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 12RG-0712 sur les dérogations mineures accorde au Conseil, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le pouvoir d'accorder une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des exigences du règlement 12RG-0712 sur les dérogations mineures et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) sont respectées ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme du 2 février 2021 (séance #195) recommande à l'unanimité au Conseil d'accorder ladite dérogation mineure ;

061RS-0221

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- Que le conseil approuve la DM-2021-03 visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant dans la marge avant à 8,04m au lieu de 9m.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10.04- Dérogation mineure DM-2021-04 – Matricule 9531-06-9964-00.0000

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité conformément au Règlement 12RG-0712 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 12RG-0712 sur les dérogations mineures accorde au Conseil, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le pouvoir d'accorder une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des exigences du règlement 12RG-0712 sur les dérogations mineures et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) sont respectées ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme du 2 février 2021 (séance #195) recommande à la majorité au Conseil d'accorder ladite dérogation mineure ;

062RS-0221

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à la majorité (4 contre 1)

- Que le conseil approuve la DM-2021-04 visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant dans la marge latérale à 1,1m au lieu de 2m, dans la marge arrière à 0,8m au lieu de 2m et la hauteur du bâtiment accessoire à 24,5 pieds au lieu de 19 pieds.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

10.05- Démission d'un membre du CCU – M. Gaston Harrison

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu la démission de monsieur Gaston Harrison ;

063RS-0221

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la démission de monsieur Gaston Harrison, à titre de membre du CCU et le remercie pour son temps et son implication. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

VARIA

N° de résolution
ou annotation

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

064RS-0221

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que l'assemblée soit levée à 20 h 36.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



Martin Héroux
Maire



Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

